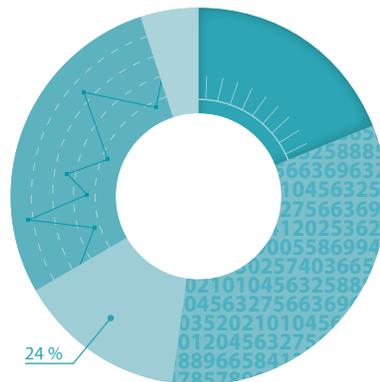


PANORAMA STATISTIQUE DE L'ACCIDENT DE TRAVAIL CHEZ LES AGENTS CNRACL

→ Collectivités adhérentes au contrat-groupe
assurances statutaires du CDG 22

année
2013





PANORAMA STATISTIQUE DE L'ACCIDENT DE TRAVAIL CHEZ LES AGENTS CNRACL

année
2013

Collectivités adhérentes au contrat-groupe
assurances statutaires du CDG 22

Avant-propos

Depuis plusieurs années, le contrat-groupe enregistre une hausse de la sinistralité en matière d'accident de travail, pour les agents CNRACL du département.



Le taux d'absentéisme en accident de travail a augmenté* de façon constante depuis 3 ans (+ 14,5 %) :

+ 6,65 % entre 2011 et 2012

+ 7,37 % entre 2012 et 2013

Par ailleurs, le service constate depuis 2012 une forte augmentation de la gravité des arrêts (durée des absences) en accident de travail de l'ordre de **18,14 %**.

Cette intensification de la durée des arrêts de travail induit des coûts à supporter toujours plus importants pour les employeurs.

*uniquement sur les accidents survenus en 2013

Sommaire

I. Caractéristiques des agents du contrat-groupe 22	p. 4
II. L'accident du travail dans les Côtes d'Armor	p. 6
III. La nature de l'absentéisme (<i>durée, fréquence, gravité</i>)	p. 9
IV. Causes et conséquences	p. 11
V. La maladie professionnelle	p. 13

DÉFINITIONS

Trois types d'accident de travail existent :

L'accident de service :

Pour être reconnu comme tel, il doit résulter de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail une lésion du corps humain.

L'accident de trajet :

Est considéré comme tel, l'accident survenu pendant le trajet d'aller ou de retour entre la résidence principale et le lieu d'exercice des fonctions.

La maladie professionnelle :

Une maladie est présumée d'origine professionnelle lorsqu'elle figure au tableau des maladies professionnelles.

INDICATEURS STATISTIQUES UTILISÉS

La fréquence :

C'est le nombre d'accidents pour 100 salariés. Sont considérés comme accidents, ceux ayant déclenchés ou non un arrêt de travail.

$$\text{FRÉQUENCE} = \frac{\text{Nombre d'accidents}}{\text{Nombre d'agents CNRACL employés}} \times 100$$

La gravité :

La gravité des accidents est mesurée par la durée moyenne d'arrêt. Sont donc pris en compte dans le calcul seulement les accidents avec arrêt.

$$\text{GRAVITÉ} = \frac{\text{Durée d'arrêt}}{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}$$

Le taux d'absentéisme :

Il mesure l'absentéisme des agents. Il représente le pourcentage de jours non travaillés sur une année pour cause d'arrêt dû à un accident de travail, par agent ou pour un groupe d'agents étudiés.

$$\text{TAUX D'ABSENTÉISME} = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times (5/7 \times 100)}{\text{Effectif} \times \text{Nombre moyen de jours travaillés par an}^*}$$

*200 jours par agent par an

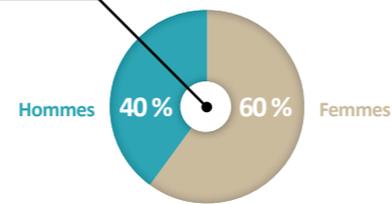
I. Caractéristiques des agents du contrat-groupe 22

Le nombre d'agents CNRACL gérés par le contrat groupe est en constante progression, puisqu'il est passé de **7 065 agents en 2011** à **7 441 en 2013**, soit une évolution de 5,32 %.

Cet effectif total de 7 441 agents se décompose comme suit :

4 464 femmes (soit 60 % de l'effectif)

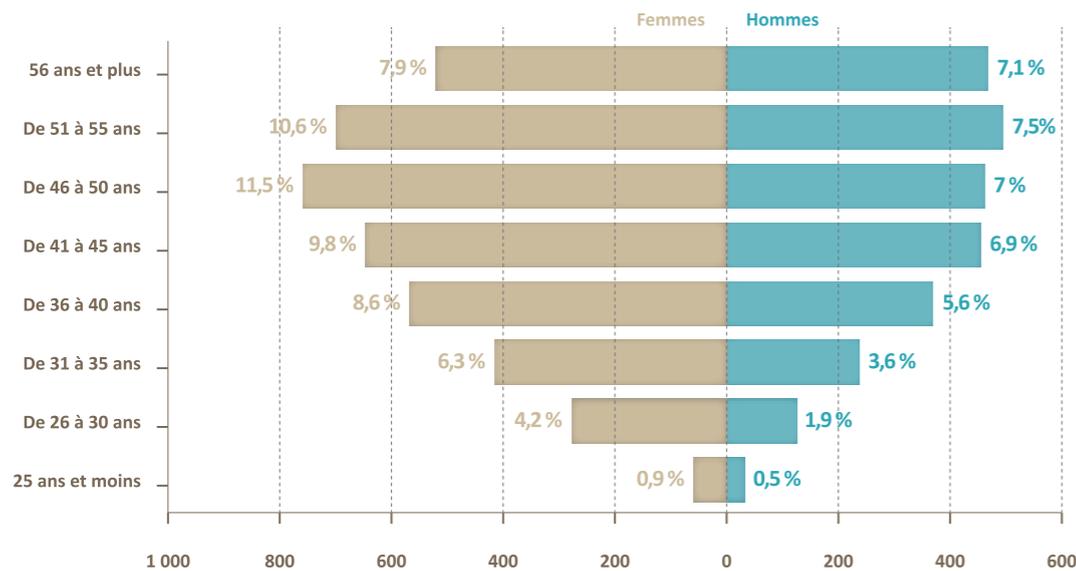
2 976 hommes (soit 40 % de l'effectif)



L'âge des fonctionnaires territoriaux

La pyramide des âges est en forme de « champignon ». Elle reflète un déficit de jeunes fonctionnaires territoriaux sur les Côtes d'Armor, face à une population plus âgée.

Pyramide des âges des agents CNRACL du contrat-groupe (source CDG 22)

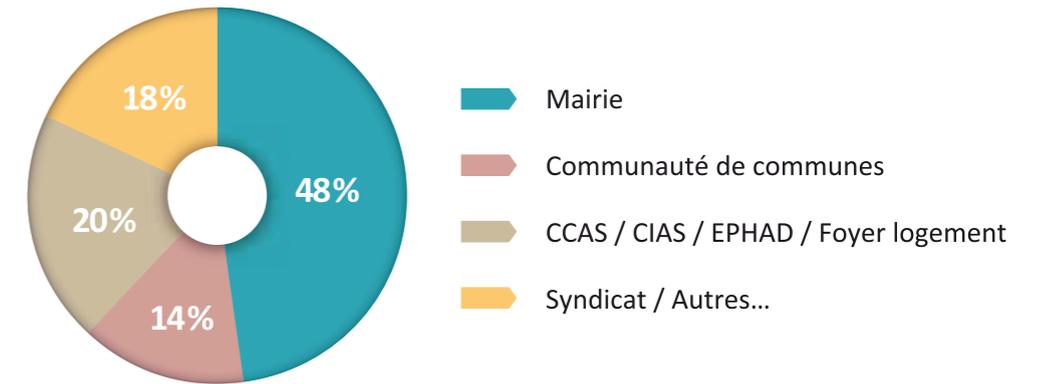


Un peu plus de 50 % des agents ont plus de 46 ans. Parmi eux, 30 % sont âgés de plus de 56 ans. D'ici 5 à 6 ans, **des départs massifs à la retraite** sont donc à prévoir sur le territoire costarmoricain.

Ce constat s'applique tant pour les hommes que pour les femmes.

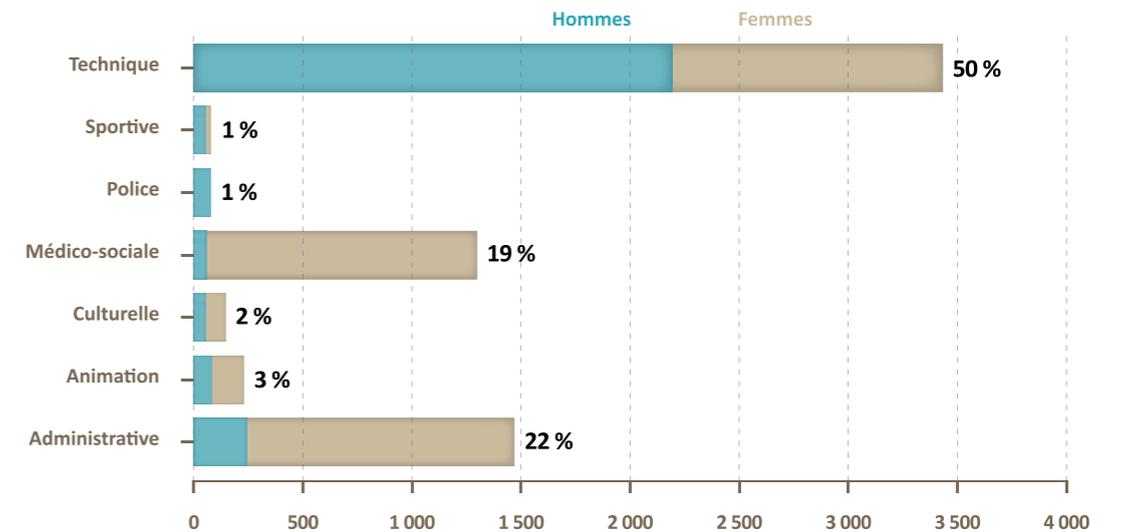
Les collectivités et les filières les plus représentées

Répartition des effectifs, selon le type de collectivité (source CDG 22)



3 572 agents travaillent en mairie, **soit 48 % de l'effectif total**. Les agents des CCAS et EHPAD représentent, quant à eux, 20 % de l'effectif total, **soit 1 488 agents**.

Effectif par filière et par sexe dans les Côtes d'Armor (source CDG 22)



La population féminine est répartie dans **les 3 filières**, alors que l'essentiel de l'effectif masculin (90 %) travaille dans la filière technique.

II. L'accident du travail dans les Côtes d'Armor

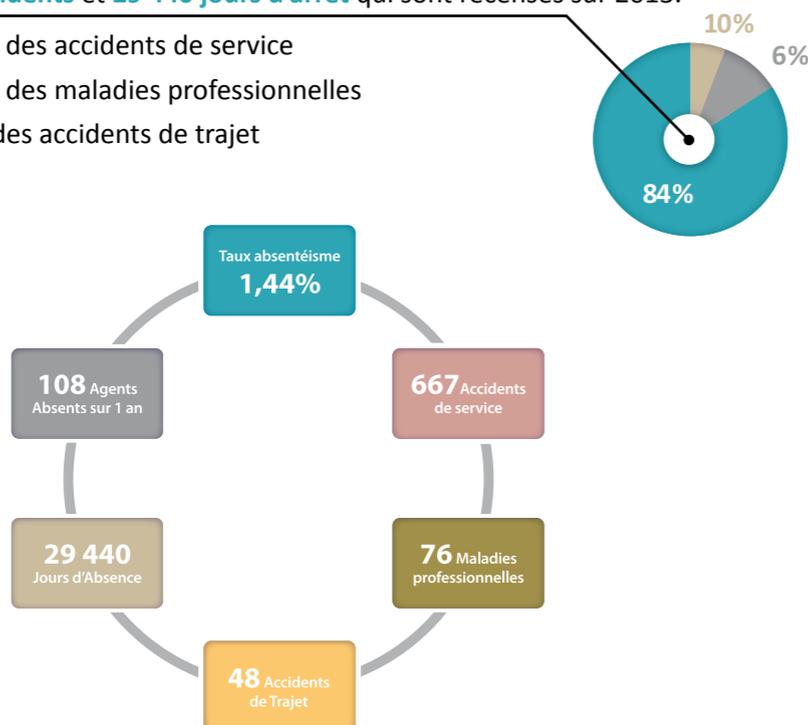
Accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle

Données chiffrées

En 2013, sur l'ensemble de l'effectif CNRACL du contrat-groupe, le taux d'absentéisme en accident de travail est de **1,44 %**, ce qui représente l'équivalent de **108 agents absents** sur toute une année de travail.

C'est au total **791 accidents** et **29 440 jours d'arrêt** qui sont recensés sur 2013.

- 84 % sont des accidents de service
- 10 % sont des maladies professionnelles
- 6 % sont des accidents de trajet



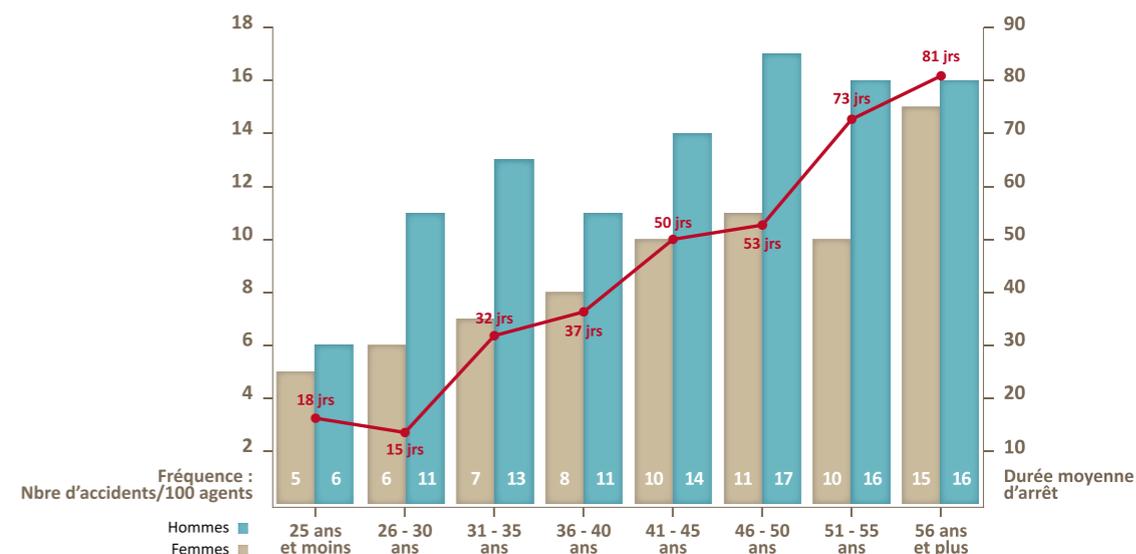
	Accident de service	Maladie professionnelle	Accident de trajet
Coût moyen de l'indemnité journalière	3 392 €	8 401 €	3 414 €
Coût moyen en frais médicaux	502 €	1 507 €	636 €

Proportionnellement au nombre de sinistres, la maladie professionnelle présente les montants moyens les plus élevés en termes d'indemnités journalières et de frais médicaux.

Profil des agents victimes d'accidents de travail

Les accidents de travail selon l'âge et le sexe

Fréquence par âge et par sexe - Durée moyenne d'arrêt par âge



Le risque augmente... avec l'âge des agents

Les agents de plus de 55 ans s'arrêtent plus de deux fois plus longtemps que les agents de 35 ans, (durée moyenne de 81 jours, contre durée moyenne de 32 jours) En effet les capacités de récupération diminuent avec l'âge, d'où des arrêts plus longs. À pathologie identique, l'arrêt de travail d'un agent de 56 ans sera 4 fois plus long que celui d'un agent de 24 ans.

Les hommes, principales victimes des accidents de travail

Le taux d'absentéisme masculin est plus élevé (1,75 %) que celui des femmes. Cela s'explique surtout par le fait que les hommes travaillent en majorité dans des métiers de la filière technique, qui est la filière la plus accidentogène.

Les femmes ont moins d'accidents, mais leurs arrêts sont plus longs

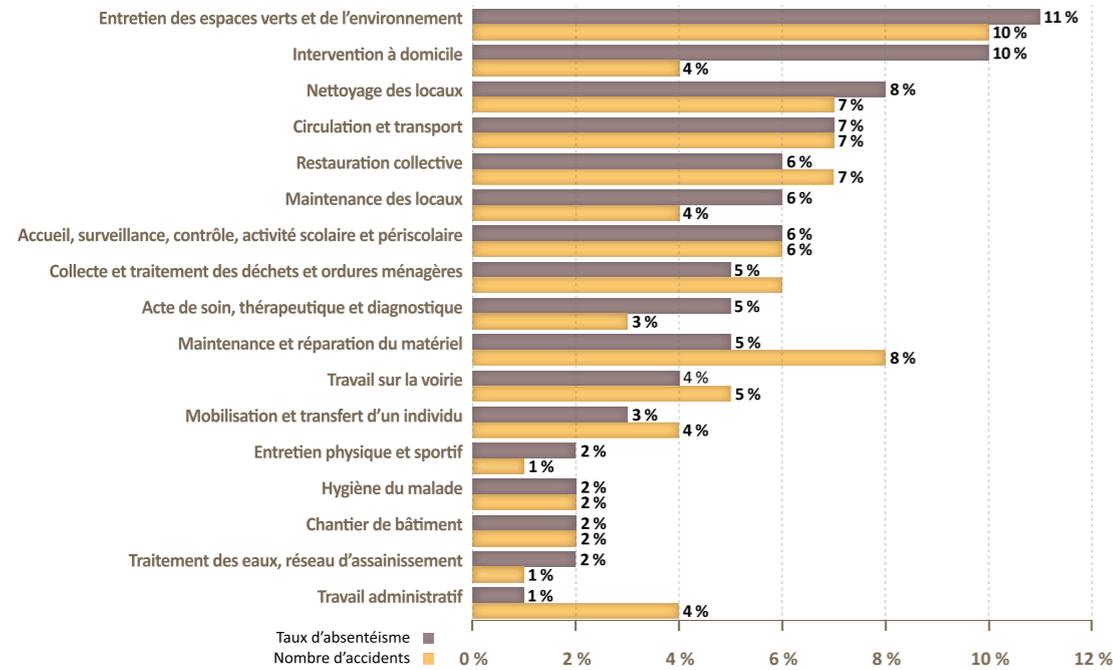
Moins représentées dans la filière technique (espaces verts, ordures ménagères...), elles sont donc un peu moins exposées aux risques d'accidents. Par contre, les femmes présentent une durée moyenne d'arrêt (62 jours) supérieure à celle des hommes (52 jours).

Les jeunes costarmoricains sont moins touchés par l'accident

Contrairement aux données nationales, les jeunes de moins de 30 ans présentent proportionnellement moins d'accidents.

III. La nature de l'absentéisme en fonction de la durée des arrêts, de la fréquence, de la gravité

Les accidents de travail selon l'activité (source CDG 22)



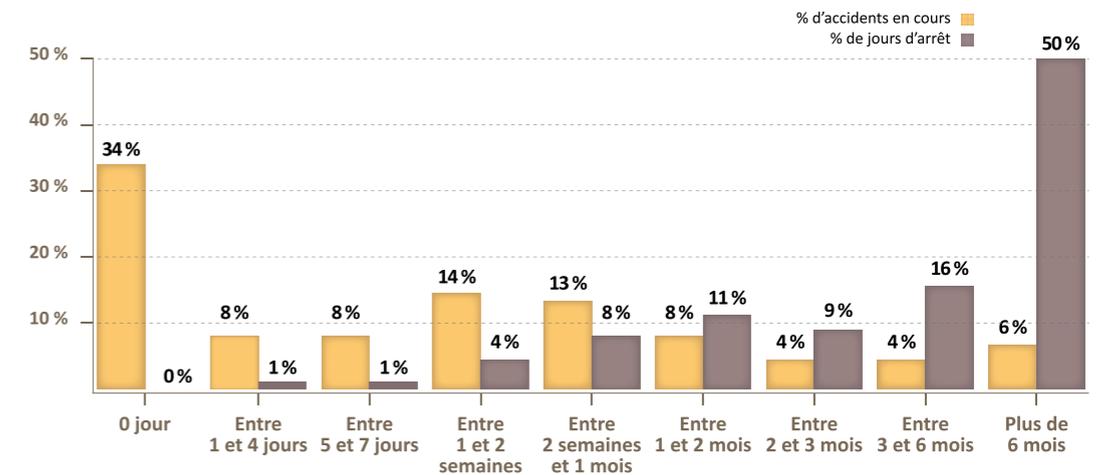
L'entretien des espaces verts et de l'environnement génère à la fois le plus d'accidents (10 %) et le plus de jours d'arrêt (11 %).

Les interventions à domicile constituent la deuxième catégorie d'activité la plus représentée en terme de gravité (plus de 10 %).

Plus le métier est contraignant, plus il génère d'accidents. Les enquêtes administratives réalisées permettent de recenser trois types de contraintes : physiques, environnementales, organisationnelles.

L'influence de la durée des arrêts longs sur l'absentéisme

Répartition des accidents et jours d'arrêt selon la durée d'arrêt (source CDG 22)



34 % des accidents de travail déclarés ne génèrent pas d'arrêt.

65 % des arrêts durent moins d'un mois.

La durée d'arrêt la plus fréquente est comprise entre 1 et 2 semaines (14 %).

Près de 12 % des arrêts en cours en 2013 ont débuté au moins 1 an auparavant et représentent 44 % de l'absentéisme en 2013.

6 % des accidents entraînent des arrêts de plus de 6 mois, mais représentent à eux seuls 50 % de l'absentéisme.

Peu d'accidents « graves » mais ceux déclarés suffisent à générer, à eux seuls, 50 % de l'absentéisme total sur l'accident, soit 14 720 jours d'absence.

ÉTUDE DE CAS

L'accident : des conséquences lourdes et durables

En 2004, lors de son activité professionnelle, un agent de 39 ans, en voulant se relever, se heurte le dos sur les deux griffes d'un appareil. Il lui est diagnostiqué une lombosciatique, puis ultérieurement une hernie discale nécessitant une opération.

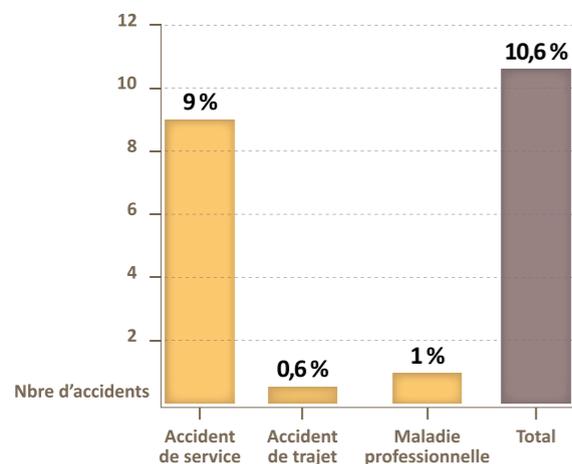
Neuf ans plus tard, en 2013, l'agent est toujours en arrêt et son état de santé nécessite toujours des soins.

C'est au total 92 000 € qui seront versés au titre des indemnités journalières, près de 60 000 € en frais médicaux, et 1 400 € en expertises médicales, soit depuis le début 153 400 € versés.

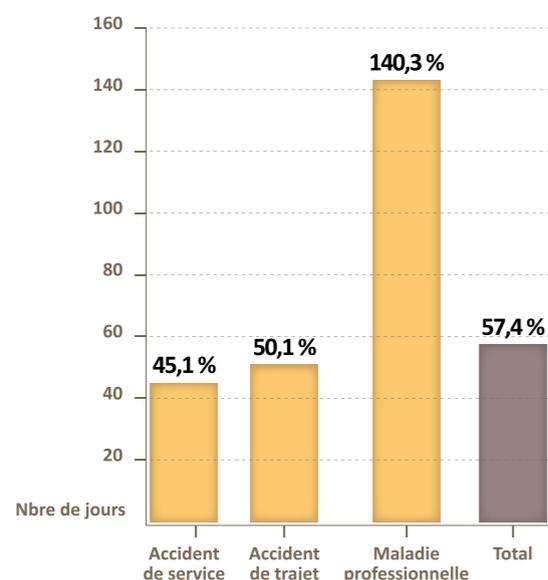
À ce jour, l'agent est en attente de mise à la retraite pour invalidité. Il a 48 ans.

Les indicateurs Fréquence et Gravité selon la nature des accidents du travail

Fréquence selon la nature de l'accident en 2013 (source CDG 22)



Gravité (durée d'arrêt) selon la nature de l'accident en 2013 (source CDG 22)



Moins fréquente, la maladie professionnelle occasionne pourtant des absences très longues puisque plus de trois fois supérieures à une absence pour accident de service.

IV. Causes et conséquences

Liens entre éléments matériels et nature des lésions, siège des blessures

Comment sont provoqués les accidents et quelles lésions entraînent-ils ?

La cause des accidents et la nature des lésions

Le tableau ci-dessous présente les 3 premiers éléments matériels en cause lors de l'accident et les 4 premières natures de lésions, en termes de nombre de jours d'arrêt. Ces éléments représentent à eux seuls **près de 40 % de l'absentéisme**.

Éléments matériels	Nature des lésions			
	Contusion, hématome, douleur	Entorse, luxation	Sciatique, hernie discale, tassement vertébral	Lésion musculaire, tendineuse, hernie ou éventration
Chute ou glissade de plain-pied ou avec faible dénivellation	1 300 jours	1 496 jours	196 jours	1 286 jours
Effort de manutention de malade	560 jours	-	66 jours	916 jours
Effort de soulèvement, manutention de charge	566 jours	211 jours	2 406 jours	2 683 jours

→ **Les efforts de manutention**, de soulèvement, sont à l'origine de **30 % des jours d'arrêts**. Ils entraînent le plus souvent des sciatiques, des lésions musculaires, ou des lombalgies.

→ **Les chutes** (18 % des jours d'arrêt) sont **souvent bénignes**, mais peuvent également provoquer de nombreuses entorses et luxations pouvant entraîner aussi des durées de soins et/ou d'arrêts assez longues.

→ **Les lésions musculaires et tendineuses** pèsent près de **36 %** sur le total des jours d'arrêts.

V. La maladie professionnelle chez les fonctionnaires territoriaux des Côtes d'Armor

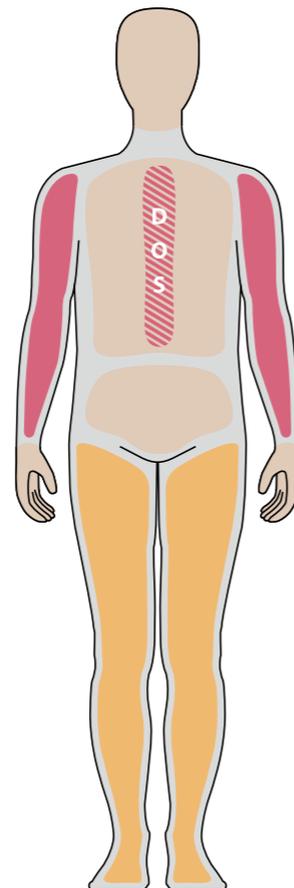
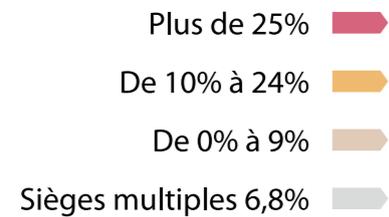
Le siège des lésions les plus fréquentes

Les lésions occasionnées sur les bras et le dos représentent à elle seules plus de 50 % du nombre de jours d'arrêt. Les membres supérieurs sont les plus sollicités dans les filières techniques et sanitaires et sociales. D'ailleurs, les maladies professionnelles touchent essentiellement les membres supérieurs (épaules, coudes...) et le dos. Ces lésions provoquent des arrêts longs car elles nécessitent parfois des opérations et des durées de convalescence post-opératoires plus importantes.

Les lésions occasionnées sur les membres inférieurs (pieds, jambes, genoux) représentent 15 % du nombre de jours d'arrêt.

6,8 % des jours d'arrêts sont dus à des lésions de sièges multiples (occasionnées souvent en cas de chute).

La cause des accidents et la nature des lésions



Elle se différencie des autres accidents de travail par le fait qu'elle ne résulte pas d'un événement soudain, mais d'une exposition prolongée aux risques (gestes répétitifs, intoxications...).

Les 3 affections les plus fréquentes

(cf. *Tableau des maladies professionnelles de la Sécurité sociale*)

Tableau 1 :

Affections dues au plomb et à ses composés suite à des manipulations du plomb, de ses minerais, de ses alliages, de ses combinaisons et de tout produit en renfermant.

Tableau 57 :

Affections péri-articulaires (épaule, coude, poignet, genou, cheville) provoquées par certains gestes et postures de travail (ex. canal carpien).

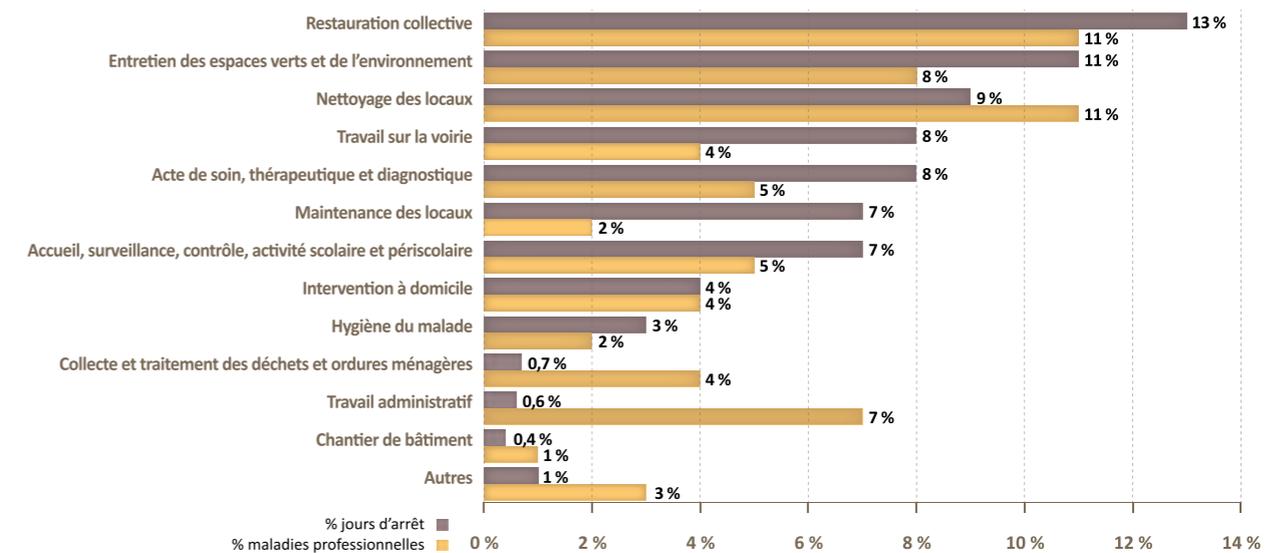
Tableau 98 :

Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes.

On dénombre **76 maladies professionnelles en cours** dans les Côtes d'Armor en 2013, sur le contrat-groupe.

Les activités provoquant les maladies professionnelles

Activité lors de la maladie professionnelle (source CDG 22)



 **Les activités ayant généré le plus d'arrêts** sont celles qui obligent des gestes répétitifs.

La maladie professionnelle selon le type de collectivité

La maladie professionnelle selon les types de structure

	Mairie	Communauté de communes	EPHAD CCAS/CIAS Foyer logement	Syndicat, autres...	Total
Nombre de maladies professionnelles	39	9	26	2	76
Nombre de maladies professionnelles avec arrêt	32	9	22	2	65
Nombre de jours d'arrêt	4 169,5 jours	980 jours	3 921 jours	50 jours	9 120,5 jours
Fréquence	1,09	0,59	1,64	0,27	1,02
Gravité (durée moyenne d'arrêt)	130,30 jours	108,86 jours	178,23 jours	25 jours	140,32 jours
Taux d'absentéisme	1,13 %	1,62 %	2,24 %	0,83 %	1,44 %

! Les agents travaillant dans les structures telles les CCAS/CIAS/EHPAD sont plus exposés au risque de survenance d'une maladie professionnelle (fréquence de 1,64 pour 100 agents). La durée de leurs arrêts est plus longue également (gravité de 178,23 jours).



En conclusion

Les absences liées aux accidents de travail continuent leur progression en 2013

Comment expliquer le phénomène ?

Plusieurs facteurs interviennent :

- ↪ Le vieillissement de la population employée dans la fonction publique territoriale,
- ↪ La pénibilité de certains métiers,
- ↪ Le recul de l'âge de départ à la retraite,
- ↪ L'accroissement des attentes des usagers dans un contexte économique contraint,
- ↪ La perception de l'activité : stress, manque de reconnaissance de la hiérarchie



Aider et porter les personnes âgées dans les actes de la vie courante, en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie, entraîne des actions physiques qui sollicitent l'appareil musculo-squelettique.

Si le nombre d'accidents reste sensiblement le même, la durée des arrêts est en augmentation sévère. Les arrêts de 6 mois et plus pèsent lourd sur l'absentéisme total des collectivités du contrat- groupe.

Cette étude met également en évidence l'importance de facteurs aggravants liés à l'âge et au sexe des agents. En effet, la pyramide des âges vieillissante nous fait craindre une sinistralité encore plus forte dans les prochaines années.

Par ailleurs, cette étude permet de souligner les liens significatifs existants entre la déclaration d'accident et les activités. Une attention particulière devra donc être maintenue ou accrue sur certains secteurs d'activité (entretien des espaces verts, nettoyage des locaux, restauration collective...) et une vigilance particulière doit donc être portée sur les structures les plus exposées aux maladies professionnelles : les CCAS, EHPAD, Foyers Logements, CIAS.

LE SERVICE ASSURANCE VOUS ACCOMPAGNE



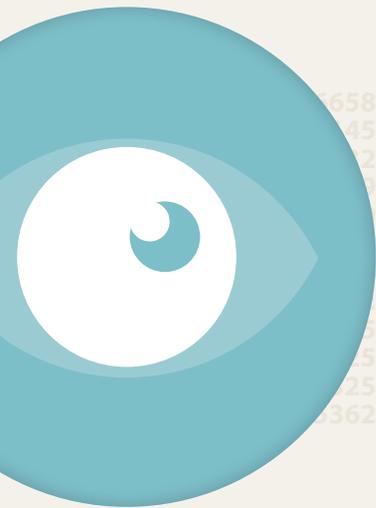
Le service Assurance a mis en place un Groupe mensuel de Préconisation et de Suivi (GPS), dont le but est de suivre et réguler l'absence de certains agents, initialement arrêtés pour un accident de travail, mais dont la durée d'arrêt est anormalement longue.

Ce Groupe est constitué des équipes dédiées (médecins de prévention...) et fournit des préconisations concrètes à l'employeur.

Exemple : faire procéder à une expertise médicale pour savoir si l'évènement est consolidé et si son agent peut reprendre le travail.



Plus que jamais, les collectivités, avec l'aide des services du Centre de Gestion 22, sont donc amenées à une gestion rigoureuse des ressources humaines en menant des démarches ciblées de prévention, et en favorisant les actions de retour et de maintien dans l'emploi.



658412987352P02101045632A5888564783212588966625212588
4521478578990055869940020145214N78578990055869201
21248741250325888520O2101045321258896654879758412R0253628990
96658412025362563214521478578990055869940020132588856
62255321258A89665841202533M2125889625362A56321458005
5841202536256321452147857899005586994002016256321
00201058136549302574033212588966584120253625632145214
1258896658412025S36210360980563T214525789977014550558A699400204129
567893012025866981114T563275889665841I2025362563214521478578
58896658558S6994002248
25888564789301204563T32125889I6658412025Q362002012756636962
36256321452147555555857U899005547258930045777032E

Contacts

► Responsable du service

Murielle Béchemilh / 02 96 58 64 28 / murielle.bechemilh@cdg22.fr

► Gestionnaires du contrat

Julie Chaou / 02 96 58 64 29 / julie.chaou@cdg22.fr

Françoise Colin / 02 96 58 63 70 / francoise.colin@cdg22.fr

Carole Delamotte / 02 96 58 24 82 / carole.delamotte@cdg22.fr

Damien Reinhard / 02 96 58 23 80 / damien.reinhard@cdg22.fr

► Contrôle et expertise

David Collet / 02 96 58 00 73 / fax 02 96 58 63 61 / david.collet@cdg22.fr

Remerciements particuliers à Kevin Durteste
qui a contribué à la production d'éléments statistiques
dans le cadre de son Master statistiques et actuariat appliqués.

